

LES DÉMARCHES POUR TROUVER SON APPRENTISSAGE

Apprenti-e : Trouver votre entreprise

- S'inscrire dans l'espace apprenti du site du CFA
- Déposez votre CV
- Consulter les offres en apprentissage
- Envoyez vos candidatures spontanées aux entreprises partenaires
- Contacter les Missions locales, les CIO etc..
- Consulter les sites d'offres d'emploi

Recruteur : Trouver votre apprenti-e

- S'inscrire dans l'espace entreprise du site internet du CFA. Déposer votre offre et consulter l'ensemble des candidats préalablement sélectionnés
- Contacter le CFA ou les UFA par téléphone

ESPACE DE RECRUTEMENT

www.cfa-academique-fcomte.fr



APPRENTI-E

Trouvez votre entreprise

[Consulter les offres](#)



EMPLOYEUR

Trouvez votre apprenti-e

[Déposez votre offre](#)

Contactez-nous

Votre contact :

Agnès RAGOT

Coordonnatrice pédagogique et référente handicap

Mélie CASTELAIN

Chargée de développement apprentissage

Mickaël LANGLET

Référent mobilité

CFA ACADÉMIQUE DE FRANCHE-COMTÉ

GIP FTLV de l'académie de Besançon

Pôle apprentissage - 11 bis rue Nicolas Bruand
25000 Besançon

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h (jusqu'à 16h30 le vendredi)

cfa.academique@ac-besancon.fr
03 81 48 12 30

www.cfa-academique-fcomte.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Validation des acquis de l'expérience
Actions de formation par apprentissage

Service communication GIP FTLV de l'académie de Besançon - 11 bis rue Nicolas Bruand 25000 Besançon
SIRET GIP FTLV : 182 500 231 00036 - SIRET CFA académique de Franche-Comté : 182 500 231 00044 - Ne pas jeter sur la voie publique - V03 - nov. 2024 - Crédits photos adobestock

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Tout savoir pour signer un contrat d'apprentissage

CFA ACADÉMIQUE DE FRANCHE-COMTÉ
GIP FTLV
CFA

Une formation
Un métier
Un salaire



LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie :

- L'employeur,
- L'apprenti-e
- Le centre de formation

Contrat accessible de 16 à 29 ans révolus.

Dérogations possibles pour :

- Les jeunes de 15 ans en fin de cycle collège
- Les personnes en situation de handicap (titulaire d'une RQTH) - aucune limite d'âge
- Les porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise - aucune limite d'âge

LA RÉMUNÉRATION

- Au 1er novembre 2024 le SMIC :
 - > horaire est de 11.88€
 - > mensuel brut est de 1 801.80€ pour 151.67h
- Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.
- Contacter le coordonnateur pédagogique pour des simulations de coût pour les employeurs.

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	486.49 € 27 % du SMIC	774.77 € 43 % du SMIC	954.95 € 53 % du SMIC	1 801.80€ 100 % du SMIC
2 ^{ème} année	702.70 € 39 % du SMIC	918.92 € 51 % du SMIC	1 099.10€ 61 % du SMIC	
3 ^{ème} année	990.99 € 55 % du SMIC	1 207.21 € 67 % du SMIC	1 405.40 € 78 % du SMIC	

Montant mensuel en brut - 35h par semaine

Le CFA académique en quelques chiffres



L'APPRENTI-E

Atouts

- Acquérir une expérience professionnelle
- Associer théorie et pratique
- Préparer un diplôme
- Bénéficier de l'accompagnement d'un-e maître d'apprentissage
- Être rémunéré-e
- Bénéficier de la protection sociale, de congés payés et d'aides financières
- Cotiser pour sa retraite

Engagement

- Effectuer les missions confiées par l'employeur en relation avec le métier préparé
- Suivre la formation dispensée par le CFA à l'UFA
- Se présenter aux épreuves de l'examen



Informez-vous !

- Les formations en apprentissage
- Les aides financières
- Un espace recrutement
- L'agenda des salons

www.cfa-academie-fcomte.fr

LE FUTUR EMPLOYEUR

Atouts

- Transmettre son savoir-faire
- Investir sur l'humain pour l'avenir
- Bénéficier d'avantages financiers liés à l'embauche d'apprenti-e-s :
 - > Réduction des cotisations sociales
 - > Prise en charge du coût de la formation
 - > Aides de l'Etat pour l'embauche

Engagement

- Déclarer l'apprenti-e à l'URSSAF
- Assurer le lien avec le CFA :
 - > Inscription au CFA et à l'examen
 - > Suivi pédagogique et de l'assiduité
- Former au métier
- Rémunérer l'apprenti-e
- Respecter les réglementations

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Une formation de deux jours

Le GIP FTLV forme les maîtres d'apprentissage et tuteurs-tutrices en entreprise. Plus d'information sur www.gipftlv-fcomte.fr

Les conditions pour devenir maître d'apprentissage

- Être majeur-e ou émancipé-e
- Être en emploi sur un poste en lien avec la certification
- Être titulaire d'un diplôme équivalent + 1 année d'exercice d'une activité professionnelle ou 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec la certification préparée par l'apprenti-e (sans diplôme équivalent)